



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023

ID : 081-218102572-20231113-2023DEL42-DE



**Date de la convocation :**  
7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 23/42

**Membres Présents :**

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Béatrice ALAUX, Emile DELPOUX, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Murielle COUPLET, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Vincent MARTY

**Membres excusés :**

Benoît JALBY pouvoir à Camille DEMAZURE  
Franck GALINIÉ pouvoir à Patrick CENTELLES  
Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO  
Michel SALOMON pouvoir à Didier BUONGIORNO  
Isabelle BETTINI

**Membre(s) absent(s) :**

Christophe TAUZIN, Patrick MARIE, Marjorie MILIN,

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

**Objet de la délibération**

**BUDGET GENERAL  
DECISION  
MODIFICATIVE N°3  
ET AUTORISATION  
DE PROGRAMME**

**Martine LASSERRE, rapporteur,**

Il est exposé au conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter certains crédits figurant au budget.

Il convient notamment :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 20 000 €

- Ajustement de la subvention versée au CCAS (+ 20 000,00 €)

Recettes : 20 000 €

- Ajustement du remboursement des charges de personnel par le CCAS (20 000 €) ;

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :

- Ajustement des crédits nécessaires à la réalisation de travaux au cimetière (15 500 €). Ces nouvelles dépenses sont compensées par la diminution des crédits prévus pour l'aménagement des espaces urbains (- 13 000 €) ainsi que pour l'achat d'équipements pour le service jeunesse (- 1 000 €) et pour le sport (- 1 500 €) ;
- Inscription des crédits nécessaires à l'acquisition de terrain (2 000 €) et d'équipement pour la police municipale (400 €). Ces nouvelles dépenses sont compensées par l'ajustement des crédits prévus pour les acquisitions et grosses réparations sur les bâtiments communaux (- 2 400 €) ;
- Inscription des crédits de paiement pour la construction de vestiaires dédiés à l'aire de grand jeu synthétique (290 000 €) ; cette inscription est compensée par la diminution des crédits de l'opération travaux d'équipements sportifs du même montant.

A cet effet, il est proposé d'adopter la décision modificative présentée.

**Nombre de votants**  
25

**Votes :**  
**Adopté à l'unanimité**

## Création autorisation de programme

Dans le cadre de la construction des vestiaires dédiés à l'aire de grand jeu synthétique, la commune prévoit que l'opération se déroule sur les exercices 2023 et 2024. Le coût est estimé à 460 000 €. Il est donc proposé de créer une autorisation de programme pour gérer cette opération.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération n°23/06 du conseil municipal du 27 mars 2023 adoptant le budget primitif de la commune,

### APRES ENAVOIR DELIBERE

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget primitif du budget principal tel que présentée ci-dessous :

Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Programme	Libellé	Dépenses	Recettes
CSC	520	657362		65	MOGE	ACCUEIL		CCAS	20 000,00 €	
FINA	020	70841		70	FINA	MOYENS		AUX BUDG.ANN.REG.MUN CCAS & COL		20 000,00 €
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>									<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
POLICE	112	2051	201902	20	PM	POLICE		CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	400,00 €	
DST	020	2111	201917	21	FONC	TERRAIN		TERRAINS NUS	2 000,00 €	
DST	026	2116	202003	21	CIM	CIMETIERE		CIMETIERES	15 500,00 €	
DST	823	2128	202202	21	ENV	ESP VERT		AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	- 13 000,00 €	
SPORTS	414	2188	202001	21	SPOR	EQUISPOR		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 1 500,00 €	
JEUNESSE	422	2188	202004	21	JEUN	COMMUN		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 1 000,00 €	
DST	64	2188	201915	21	BASO	CRECHE		AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 2 400,00 €	
DST	414	2313	202304	23	EQSP	STADALB	AP2023-04	CONSTRUCTIONS	290 000,00 €	
DST	412	21318	202009	21	EQSP	STADALB		AUTRES BATIMENTS PUBLICS	- 290 000,00 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>									<b>- €</b>	<b>- €</b>

- **DECIDE** de créer une autorisation de programme pour la construction des vestiaires dédiées à l'aire de grand jeu synthétique ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits de paiements nécessaires à la réalisation de ce projet selon le tableau ci-dessous :

Exercice	2023 EN € TTC	2024 EN € TTC	TOTAL EN € TTC
<b>Crédits de paiements prévisionnels</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>460 000,00 €</b>
OP 202304			
	290 000,00 €	170 000,00 €	460 000,00 €
<b>Recettes prévisionnelles :</b>	<b>290 000,00 €</b>	<b>170 000,00 €</b>	<b>460 000,00 €</b>
dont			- €
FCTVA	47 571,60 €	27 886,80 €	75 458,40 €
Emprunt et autofinancement	242 428,40 €	142 113,20 €	384 541,60 €

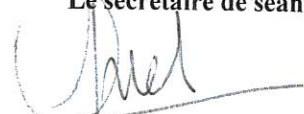
Le Maire



David DONNEZ



Le secrétaire de séance



Dalila GHODBANE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>